

RECONVERSION PROFESSIONNELLE : Dispositifs, mesures, ateliers, ...

RÉFLÉCHIR AU PROJET

Quelle que soit la situation qui mène à une reconversion, franchir le pas n'est pas aisé ... Pour autant, des mesures pour accompagner cette réflexion existent.

- [CEP](#) : Dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation et ses projets professionnels.
- [Bilan de compétences](#) : Permet d'analyser ses compétences, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation.
- [Mini stages](#) : Pour tous les jeunes, le mini-stage à la découverte de l'entreprise peut être une solution. Collégiens, lycéens et étudiants y ont accès.
- [PMSMP](#) : Période de mise en situation en milieu professionnel, permettant de découvrir un métier ou un secteur d'activité.

Les acteurs mettent également en place des ateliers pour aider les personnes à définir leur projet

- [Destination reconversion professionnelle](#) : Atelier en présentiel permettant de connaître les dispositifs et financements pour une reconversion et bien choisir son parcours.
- [Les outils de la transition professionnelle](#) : Réunion d'information proposée par Transitions Pro. Les salariés prennent connaissance des acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes et les différentes possibilités de financement d'une formation.
- [Rendez-vous expert ingénierie](#) : Atelier permettant d'optimiser les chances d'obtenir un financement de formation dans le cadre du PTP.
- [Initier son évolution professionnelle](#) : Atelier permettant aux personnes en recherche d'emploi d'identifier leurs atouts et compétences en lien avec un projet de reconversion professionnelle.

CONCRETISER LE PROJET

L'étape de la réflexion aboutie, il faut passer à l'action ! Voici une sélection de dispositifs pour se reconvertir.

Il est à noter que pour financer le projet, le CPF est le dispositif pivot. Des compléments de financement peuvent entrer en action de la part de l'employeur, de Pôle emploi ou autre.

- [Projet transition professionnelle](#) : S'adresse aux salariés du secteur privé qui souhaitent suivre une formation certifiante leur permettant de changer de métier ou de profession.
- [Transitions collectives](#) : Transition professionnelle pour les salariés, dont l'emploi est menacé, via une formation vers des métiers porteurs. La rémunération est sécurisée.
- [Pro A](#) : Reconversion ou promotion par alternance. Favoriser, par une formation en alternance, le maintien dans l'emploi des salariés les moins qualifiés.
- [Dispositif Démissionnaire](#) : Les salariés démissionnant de leur emploi peuvent prétendre à des allocations chômage, mais en ayant un projet professionnel en perspective.
- [FNE Formation](#) : Adapter les compétences des salariés aux besoins de l'entreprise : évolutions technologiques ou continuité de l'activité économique.
- [Congé de reconversion](#) : Permet au salarié dont le licenciement économique est envisagé de bénéficier, sous certaines conditions, d'actions destinées à favoriser son reclassement.
- [Mobilité volontaire sécurisée](#) : Permet au salarié d'exercer une activité dans une autre entreprise tout en gardant la possibilité de revenir dans son entreprise d'origine.
 - [AFPR](#) : Destinée aux demandeurs d'emploi ayant relevé une offre portant la mention "Action de formation préalable au recrutement", qui est destinée à combler l'écart des compétences de la personne et l'emploi visé.
 - [Appui à la demande de PTP](#) : Atelier à destination des salariés pour les aider à constituer le dossier d'obtention du financement de leur projet de transition professionnelle.
 - [Congé de mobilité](#) : Mesures d'accompagnement, de formation et de périodes de travail. Dédiées aux salariés faisant l'objet d'un licenciement pour motif économique.
 - POE : Préparation opérationnelle à l'emploi, [individuelle](#) ou [collective](#) pour les demandeurs d'emploi. Acquisition des compétences pour occuper un emploi.